

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-15-chem | La Renaissance. ItemContre les femmes luxurieuses.](#)

Contre les femmes luxurieuses.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0231

SourceBoite_034_B-15-chem | La Renaissance.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Locard, Edmond](#)

Références bibliographiques[Locard, La Médecine judiciaire en France au XVIIe siècle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

art 182 de l'ordonnance de B. Paris (1579).

"Et d'iceluy que toutes femmes veuves, même ayent
eu plus d'un mariage se remariant plus d'une fois
indignes de leur qualité, et qui n'ont les veuves
à leurs veufs. Ne sont de par et de parant à son
et d'un autre qui, ne l'ait la veuve - y aient eu plus
de leur ^{en} mariage seront plus d'une fois
... nuls, de nul effet au veuf."

De m. plus contrats.



in Locard. (La médecine
judiciaire en France au xviii^e s.)

